

presto Brush Cleaner

N° comm. : 169878, 169885

Fiche Technique



Le nettoyant pour pinceaux presto élimine la peinture, la graisse, les huiles, la cire et le goudron des pinceaux, des rouleaux de peinture et autres ustensiles de peinture. Il peut également être utilisé pour nettoyer les machines et les moteurs.

Qualité & propriétés

- Élimine la peinture, la graisse, les huiles, la cire et le goudron des pinceaux, des rouleaux de peinture, etc.
- Peut également être utilisé pour nettoyer les machines et les moteurs
- Application rapide et facile

Données physiques & chimiques

- Nom de la couleur: transparent
- Odeur: Caractéristique
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 30 °C
- Pression de vapeur: 233/20 bar
- Point d'inflammabilité: <21 °C
- Stabilité de stockage: 5 y
- Contenu:
 - ◊ 500 ML
 - ◊ 1,00 L

Mode d'emploi

- Immerger le matériel de peinture dans le nettoyant pour pinceaux presto immédiatement après utilisation ou le laisser tremper, puis le nettoyer et le sécher avec un chiffon propre.
- Tremper les petites pièces de machines dans le nettoyant pour pinceaux presto, pulvériser le nettoyant sur les grandes pièces et laisser agir entre 5 et 20 minutes, puis sécher avec un chiffon propre.
- Huiler le métal nu pour éviter la rouille.
- Agir prudemment avec les surfaces peintes et les plastiques.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +49 (0) 62 66 75-266 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Août 17, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.